



Information Presse

Compagnie des Transports Strasbourgeois

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES INCIVILITÉS : BILAN ET PERSPECTIVES D'UNE APPROCHE CITOYENNE

12 novembre 2014

En cinq ans, le taux de fraude au sein du réseau de transport public strasbourgeois a baissé de 25 %, passant de 12,4 % à 9,2 %. Ces bons résultats signent l'efficacité conjuguée de la tarification solidaire instaurée par la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) en 2010, et du renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et les incivilités mené par la Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS) depuis 2011. Grâce à ces mesures, le coût de la fraude réduit chaque année, au bénéfice des comptes de la collectivité.



LA TARIFICATION SOLIDAIRE : JUSTICE ET ÉQUITÉ

En tant qu'Autorité organisatrice des transports, la CUS a souhaité proposer des tarifs garantissant une meilleure équité entre tous les usagers. Depuis juillet 2010, les tarifs de la CTS sont ainsi calculés selon les ressources réelles des ménages et la composition familiale, mesurées au travers du quotient familial (au sens de la Caisse d'Allocations Familiales). En 2014, sur les 130 000 abonnés que compte la CTS, 57,5 % bénéficient d'une réduction liée à la tarification solidaire.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES INCIVILITÉS : COROLLAIRE DE LA RÉFORME TARIFAIRE

En 2011, pour garantir la cohérence de cette réforme, la CTS a renforcé ses actions de lutte contre la fraude et les incivilités. « *Les citoyens ayant désormais accès au service public des transports selon leurs possibilités financières, la fraude est devenue d'autant plus injustifiable et inacceptable. En transgressant les règles de bon fonctionnement des transports en commun, les fraudeurs pénalisent l'ensemble des usagers* », souligne Alain Fontanel, Président de la CTS.

Le coût des amendes a donc été augmenté et les mesures de contrôle renforcées. Le montant du procès-verbal lors d'un paiement immédiat à bord du véhicule en l'absence de titre de transport a été porté à 49 €, soit un montant légèrement supérieur à celui de l'abonnement mensuel plein tarif (48,40 €). Les contrôles ont désormais lieu 7 jours sur 7, sur toute l'amplitude horaire du service.

« *Cette double action permet de recouvrer une partie du préjudice financier dû à la fraude. En 2013, le cumul des recettes des procès-verbaux encaissés et de la réduction du manque à gagner liée à la baisse du taux de fraude se chiffre à plus de 2 M€, au bénéfice des comptes de la collectivité* », précise Jean-Philippe Lally, Directeur général de la CTS.



La CTS a également renforcé sa politique de prévention et de sensibilisation au vivre ensemble dans les transports en commun. En octobre 2014, elle a notamment signé deux nouvelles conventions de partenariat, avec l'Association Sporting Strasbourg FUTSAL, avec les Francas (Fédération de structures et d'activités pour l'enfance et l'adolescence).

LES RÉSULTATS AU RENDEZ-VOUS

La CTS est passée sous la barre des 10 % de taux de fraude, figurant ainsi parmi les meilleurs réseaux français en la matière. *« Ces bons résultats prouvent que nous avons franchi une étape. Mais nous souhaitons aller plus loin encore. La contribution aux transports publics doit être partagée par l'ensemble des usagers. Cet acte citoyen responsable est non seulement indispensable au bon fonctionnement du réseau, mais conditionne aussi son développement »*, indique Alain Fontanel.

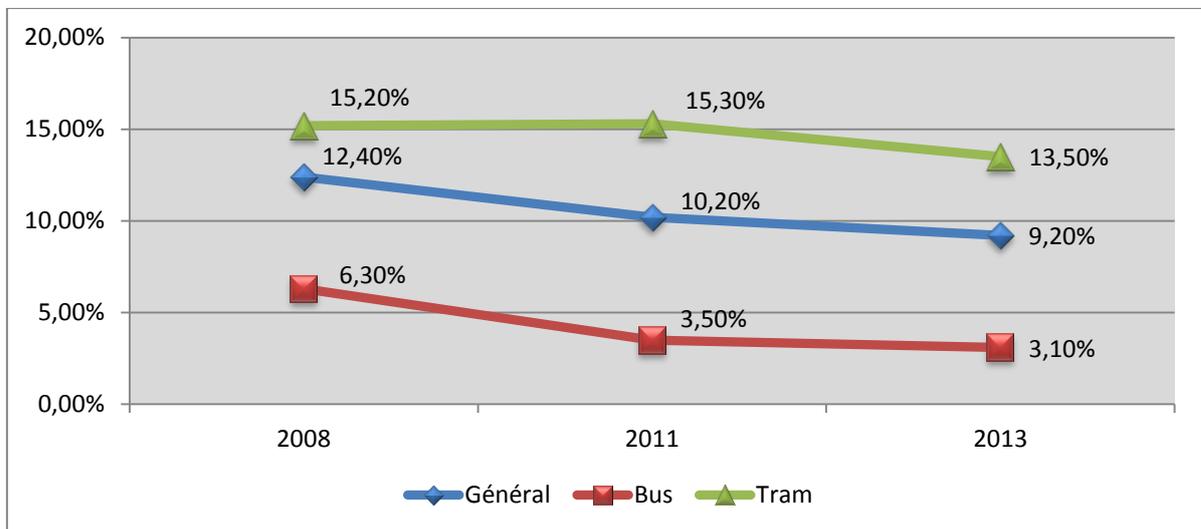
UNE ENQUÊTE DE SUIVI POUR L'AMÉLIORATION CONTINUE DES RÉSULTATS

Pour mesurer le taux de fraude au sein de son réseau, la CTS organise périodiquement sur toutes ses lignes une enquête auprès de ses usagers, qui porte sur :

- le taux de fraude par type de ligne ;
- le profil des fraudeurs (âge, sexe, lieu d'habitation) ;
- la nature de la fraude (absence de titre, titre non valide...) ;
- les raisons de fraude invoquées.

Ce recueil permet ensuite de mieux cibler les actions de contrôle. En 2013, l'enquête a été réalisée auprès de 17 000 usagers.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRAUDE





À PROPOS DE LA CTS

La CTS, Compagnie des Transports Strasbourgeois, est l'opérateur de mobilité de l'agglomération strasbourgeoise. Avec 30 lignes de bus, 6 lignes de tram et 1 ligne de Bus à Haut Niveau de Service, la CTS exploite le plus grand réseau maillé de France. Elle propose également à ses clients :

- la location de vélos en libre-service (Velhop), *via* le partenariat avec sa filiale Strasbourg Mobilités ;
- un service d'autopartage, *via* le partenariat avec Citiz ;
- le déplacement en autocar dans le département (sur le secteur du bassin de Strasbourg principalement) *via* le partenariat avec sa filiale CTBR.

Plus d'informations sur : <http://www.cts-strasbourg.eu/fr/>

Contact :

Amandine Carré Charter
Directrice de la Communication
Tél. 03.88.77.71.56
acarre-charter@cts-strasbourg.fr